

## Demande d'autorisation de tenir une cueillette de bouteilles et de cannettes vides

### DEMANDEUR

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Nom du ou de la responsable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### DATE(S) ET SECTEUR(S) DE CUEILLETTE

Date(s) de la cueillette : \_\_\_\_\_

Ensemble du territoire de la Ville de Val-d'Or

Secteur Sullivan

Secteur Dubuisson

Secteur Val-Senneville

Secteur Louvicourt

Secteur Vassan

Affectation des sommes amassées : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du ou de la responsable

\_\_\_\_\_  
Date

### AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ

Autorisé

Non autorisé

\_\_\_\_\_  
Signature de l'officier municipal

\_\_\_\_\_  
Date

Veillez noter que chacun des participants affectés à cette cueillette doit être muni d'une copie de la présente autorisation et d'une lettre du responsable de l'organisme l'identifiant et confirmant qu'il est dûment mandaté à cette fin. Ces documents doivent être produits à la demande d'un représentant de la Sûreté du Québec ou d'une personne sollicitée. *De plus, toute cueillette de bouteilles n'est autorisée qu'entre 10 h et 19 h.*